

Fiche de données de sécurité selon Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression : 30.08.2012

Numéro de version 1

Révision: 30.08.2012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Date de création:** 30.08.2012
- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** MELLERUD Nettoyant vitres d'insert de cheminées 0,5 l
- **Code du produit** 2050000073
- **EAN:** 4004666000073
- **Conditionnement :** 0,5 l flacon rectangulaire avec pistolet pulvérisateur
- **Numéro d'enregistrement**
Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
Gril
- **Secteur d'utilisation**
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Catégorie du produit**
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Détergent de fond
Détergent alcalin
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
MELLERUD CHEMIE GmbH
Bernhard-Röttgen-Waldweg 20
41379 Brüggen
Germany

Telefon-Nr.: +49 (0)2163/950 90-0
Fax-Nr.: +49 (0) 2163/950 90-227
E-Mail: service@mellerud.de
www.mellerud.de
- **Service chargé des renseignements :**
Département recherche & développement
E-Mail: labor@mellerud.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
- **Numéro d'urgence européen:** 112
- **Service d'information pour les symptômes d'intoxication:**
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS
Permanence médicale téléphonique : 01 40 05 48 48
Télécopie : 01 40 05 41 93

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
 C; Corrosif
R35: Provoque de graves brûlures.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon Règlement (CE) No. 1907/2006**

Date d'impression : 30.08.2012

Numéro de version 1

Révision: 30.08.2012

Nom du produit MELLERUD Nettoyant vitres d'insert de cheminées 0,5 l

(suite de la page 1)

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



C Corrosif

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de sodium

· Phrases R:

35 Provoque de graves brûlures.

· Phrases S:

1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

23 Ne pas respirer l'aérosol.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· **3.1 Substances** Ce produit est un mélange.

· 3.2 Mélanges

· Description:

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Reg.nr.: 01-2119457892-27-XXXX	hydroxyde de sodium C R35 Skin Corr. 1A, H314	5-<10%
CAS: 10213-79-3 EINECS: 229-912-9 Reg.nr.: 01-2119449811-37-XXXX	Sodium Metasilicat C R34; Xi R37 Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H335	1-<5%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression : 30.08.2012

Numéro de version 1

Révision: 30.08.2012

Nom du produit MELLERUD Nettoyant vitres d'insert de cheminées 0,5 l

		(suite de la page 2)
CAS: 68891-38-3 NLP: 500-234-8 Reg.nr.: 01-2119488639-16-XXXX	Lauryléthersulfate ☒ Xi R36/38 ☞ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-<5%
CAS: 137-16-6 EINECS: 205-281-5 Reg.nr.: 01-2119527780-39-XXXX	N-lauroylsarcosinate de sodium ☒ Xi R41 ☞ Eye Dam. 1, H318	1-<5%
CAS: 61788-90-7 EINECS: 263-016-9	alkylamide ☒ Xi R38-41; ☒ N R50 ☞ Eye Dam. 1, H318; ☞ Aquatic Acute 1, H400; ☞ Skin Irrit. 2, H315	< 1%

· **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Indications générales :**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Autoprotection du secouriste d'urgence

· **après inhalation :**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Laver au polyéthylène-glycol 400, puis avec beaucoup d'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
Protéger l'oeil intact

· **après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Envoyer immédiatement chercher un médecin

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Risques** Risque de perforation gastrique

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Le produit n'est pas combustible
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour ce mélange.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression : 30.08.2012

Numéro de version 1

Révision: 30.08.2012

Nom du produit MELLERUD Nettoyant vitres d'insert de cheminées 0,5 l

(suite de la page 3)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
 - Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
 - Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
 - Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**
 - Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
 - Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Veiller à une aération suffisante
 - Porter un vêtement personnel de protection
 - Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
 - Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
 - Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 - Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
 - Utiliser un neutralisant.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
 - Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés
 - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 - Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
 - Ne pas inhaler les aérosols.
 - Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas combustible
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
 - Prévoir des sols résistant au lessivage
 - Matériau approprié pour réservoirs et conduites : polyéthylène
 - Matériau approprié pour emballages et canalisations : l'acier ou un acier spécial
 - Matériau ne convenant pas pour les emballages : l'aluminium
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec des acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
 - Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés
 - Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués
- **Température de stockage recommandée :** + 5 à +40 ° C

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression : 30.08.2012

Numéro de version 1

Révision: 30.08.2012

Nom du produit MELLERUD Nettoyant vitres d'insert de cheminées 0,5 l

(suite de la page 4)

- **Classe de stockage** : 8 matières corrosives
- **Classe VbF** : néant
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pour toute information complémentaire, se référer à la Fiche Technique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques** :
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **DNEL**
Pas de données disponibles.

1310-73-2 hydroxyde de sodium

Inhalatoire	Langzeit-Exposition - systemische Effekte	1,0 mg/m ³ (Arbeiter)
-------------	---	----------------------------------

- **PNEC** Pas de données disponibles.
- **Indications complémentaires** :
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **8.2.2 Equipement de protection individuel** :
Des vêtements de protection appropriés doivent être choisis en fonction de la concentration et de la quantité de substance manipulée.
- **Mesures générales de protection et d'hygiène** :
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Conserver à part les vêtements de protection.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Au travail, ne pas manger ni boire
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
- **Protection respiratoire** :
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée** :
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.
- **Protection des mains** :



Gants de protection.

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

- **Matériau des gants**
Caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
> 480 min

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression : 30.08.2012

Numéro de version 1

Révision: 30.08.2012

Nom du produit MELLERUD Nettoyant vitres d'insert de cheminées 0,5 l

(suite de la page 5)

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE. 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 741 Dematril® L. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée.

- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en cuir

Gants en tissu épais

- **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques.

Lunette de protection anti - bris de verre

- **Protection du corps :** Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins

- **8.2.3 Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** Voir les sections 6 et 7.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **Aspect:**

Forme :

Liquide

Couleur :

Transparent

- **Odeur :**

Inodore

- **Seuil olfactif:**

Information non disponible.

- **valeur du pH à 20°C:**

12,5< pH≤13,0

- **Modification d'état**

Point de fusion :

non déterminé

Point d'ébullition :

non déterminé

- **Point d'éclair :**

non applicable

- **Température d'inflammation :**

Température de décomposition :

Non déterminé.

- **Auto-inflammation :**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion :**

Le produit n'est pas explosif.

- **Limites d'explosion :**

inférieure :

Non applicable.

supérieure :

Non applicable.

- **Pression de vapeur à 20°C:**

23 hPa

- **Densité à 20°C:**

1,08 g/cm³ (ISO 2431)

- **Densité relative.**

Non déterminé.

- **Densité de vapeur.**

Non déterminé.

- **Vitesse d'évaporation.**

Non déterminé.

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau :

entièrement miscible

- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non applicable.

- **Viscosité :**

dynamique :

Non déterminé.

cinématique :

Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression : 30.08.2012

Numéro de version 1

Révision: 30.08.2012

Nom du produit MELLERUD Nettoyant vitres d'insert de cheminées 0,5 l

(suite de la page 6)

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Voir section 10.3.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène
Forte réaction exothermique aux acides
Réactions aux agents d'oxydation puissants
Un réchauffement se produit en cas d'addition d'eau
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** les métaux légers, acides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
hydrogène
gaz/vapeurs corrosifs

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit.
- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

1310-73-2 hydroxyde de sodium

Oral	LD50	2000 mg/kg (rat)
------	------	------------------

10213-79-3 Sodium Metasilicat

Oral	LD50	1400 mg/kg (rat)
------	------	------------------

68891-38-3 Lauryléthersulfate

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat) (OECD 401)
------	------	------------------------------

Dermique	LD 50	> 2000 mg/kg (rat)
----------	-------	--------------------

137-16-6 N-lauroylsarcosinate de sodium

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD- Prüfrichtlinie 401)
------	------	---

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux :** Effet fortement corrosif.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Toxicité à dose répétée** Non testé
- **Cancérogénicité** Non testé
- **Mutagénicité** Non testé
- **Toxicité pour la reproduction** Non testé
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Corrosif

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression : 30.08.2012

Numéro de version 1

Révision: 30.08.2012

Nom du produit MELLERUD Nettoyant vitres d'insert de cheminées 0,5 l

(suite de la page 7)

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant la écotoxicité de ce produit.

12.1.1 Toxicité aquatique :

1310-73-2 hydroxyde de sodium

EC50/24h 76 mg/l (Daphnia magna (Großer Wasserfloh))

LC50 / 96 h 45 mg/l (Onchorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

10213-79-3 Sodium Metasilicat

EC50 / 48 h 4857 mg/l (Daphnia magna (Großer Wasserfloh))

LC50 / 96 h 3185 mg/l (poisson)

68891-38-3 Lauryléthersulfate

EC50 / 48 h 8 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))

IC 50 / 72 h 10-100 mg/l (Daphnia magna (Großer Wasserfloh))

LC50 / 96 h 1-10 mg/l (poisson)

137-16-6 N-lauroylsarcosinate de sodium

EC50 / 48 h 29,7 mg/l (Daphnia magna (Großer Wasserfloh)) (OECD- Prüfrichtlinie 202)

EbC50/72h 39 mg/l (Desmodesmus subspicatus (Grünalge)) (OECD Test Guideline 201)

ErC50/72h: 79 mg/l (Desmodesmus subspicatus (Grünalge)) (OECD Test Guideline 201)

LC50 / 96 h 107 mg/l (Danio rerio (Zebraabärbling)) (OECD- Prüfrichtlinie 203)

12.2 Persistence et dégradabilité

68891-38-3 Lauryléthersulfate,

Biodégradabilité ~ 98%

Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques :

Remarque :

Effet nocif sur des poissons, le plancton et les organismes sessiles par possible modification du pH.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon Règlement (CE) No. 1907/2006**

Date d'impression : 30.08.2012

Numéro de version 1

Révision: 30.08.2012

Nom du produit MELLERUD Nettoyant vitres d'insert de cheminées 0,5 l

(suite de la page 8)

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation :**

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

- **Catalogue européen des déchets**

07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 06 00	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques
07 06 01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

- **Emballages non nettoyés :**

- **Recommandation :**

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- **No ONU**

- **ADR, IMDG, IATA** UN1824

- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

- **ADR** 1824 HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
- **IMDG, IATA** SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR**



- **Classe** 8 (C5) Matières corrosives.

- **Étiquette** 8

- **IMDG, IATA**



- **Class** 8 Corrosive substances.

- **Label** 8

- **14.4 Groupe d'emballage**

- **ADR, IMDG, IATA** II

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières corrosives.

- **Indice Kemler :** 80

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon Règlement (CE) No. 1907/2006**

Date d'impression : 30.08.2012

Numéro de version 1

Révision: 30.08.2012

Nom du produit MELLERUD Nettoyant vitres d'insert de cheminées 0,5 l

(suite de la page 9)

- | | |
|--|-----------------|
| · No EMS : | F-A,S-B |
| · Segregation groups | Alkalis |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : | |
| · ADR | |
| · Quantités limitées (LQ) | 1L |
| · Catégorie de transport | 2 |
| · Code de restriction en tunnels | E |

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Règlement UE:**

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents de surface anioniques, phosphates	< 5%
--	------

- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent
- **Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) :** néant
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Responsabilité :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

- **Phrases des dangers mentionnés aux chapitres 2 et 3 :**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon Règlement (CE) No. 1907/2006**

Date d'impression : 30.08.2012

Numéro de version 1

Révision: 30.08.2012

Nom du produit MELLERUD Nettoyant vitres d'insert de cheminées 0,5 l

(suite de la page 10)

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R34 Provoque des brûlures.

R35 Provoque de graves brûlures.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

- **Restriction de l'utilisation recommandée.** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Service établissant la fiche technique :** Département recherche & développement

- **Contact :**

Herr Christian Geerlings

geerlings@mellerud.de

- **Références bibliographiques et sources de données**

Fiche de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

- **Règlementation**

Directive sur les préparations (1999/45/CE), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) No 1907/2006.

Directive sur les substances (67/548/CEE) modifiée en dernier lieu par la directive 2009/2/CE.

Le règlement REACH (CE) No 1907/2006 modifié en dernier lieu par le règlement (UE) No 253/2011.

Règlement CLP (CE) No 1272/2008, modifié en dernier lieu par le règlement (UE) No 286/2011.

- **Internet**

ESIS : European chemical Substances Information System

<http://esis.jrc.ec.europa.eu/>

MERCK Chemical Databases

www.merck-chemicals.com

ECHA CHEM

<http://echa.europa.eu/>

International Chemical Safety Card

(http://www.inchem.org)

Einstufungs- und Kennzeichnungsverzeichnis - ECHA

<http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Les chapitres marqués d'un * présentent des modifications par rapport à la dernière version.